



45^{ème} CONGRES UNION CALEDONIENNE
8, 9 et 10 Novembre 2014
«Jé ci-naïma mä göö tia pwâädë-rë » Tiaoué - Koné

Motion « Préparer le Pays à exercer la compétence de la justice »

- Considérant le processus d'accèsion à la pleine souveraineté,
- Considérant le projet de Constitution du Pays déposé à l'ONU par Jean-Marie Tjibaou ;
- Considérant le point 5 de l'Accord de nouméa qui détermine la question pour la consultation de l'autodétermination notamment « le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité »
- Considérant l'article 21 de la loi organique 99-209 – 2° qui fixe parmi les compétences de l'Etat : *Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; procédure pénale et procédure administrative contentieuse commissions d'office et service public pénitentiaire*
- Considérant les conclusions et les recommandations de la mission de visite du comité spécial de décolonisation de l'ONU de mars 2014
- Considérant le MSG Plan 2038
- Considérant le projet de société porté par l'Assemblée référendaire,
- Considérant la Charte du peuple kanak – socle commun des valeurs et principes fondamentaux de la civilisation kanak du Sénat coutumier

Réuni, le 8, 9, et 10 Novembre 2014, en 45^e congrès à Céwé Koohnê, le Mouvement de l'Union Calédonienne s'engage à :

- ériger la coutume au rang des principes constitutionnels du Pays ;
- organiser un système judiciaire conforme aux aspirations et aux principes définis par le peuple, en s'inspirant notamment des modèles étrangers;
- respecter les principes universels tels que l'indépendance de la justice, le droit à un procès équitable, le droit de se défendre devant une juridiction, l'égalité des citoyens devant la loi...);
- mettre en place une assistance technique des services du Ministère de la justice, des pays du fer de lance mélanésien et de l'ONU pour l'élaboration de cette future justice;
- mettre en place une formation sans délai des cadres locaux aux métiers de la justice.



Deux couleurs, un seul peuple

Union Calédonienne • Tél : 27.25.99 • Fax : 27.62.57 • B.P. 3888, Nouméa